



**PARTICULIERS**

**PRINCIPALES  
CONDITIONS TARIFAIRES  
des opérations et services  
aux particuliers au 01/01/2025**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),  
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE  
VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) <sup>(1)</sup> <b>Cyberplus</b>	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte via <b>Cyberplus</b> :	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
- par notification hors application mobile	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
- par e-mail	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	6,00 €/trimestre Soit pour information 24,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
> À débit immédiat : <b>Carte Visa Classic</b>	46,40 €/an
> À débit différé : <b>Carte Visa Classic</b>	46,40 €/an
> À autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : <b>Carte Visa Classic</b>	46,40 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20 €/retrait (à partir du 4 <sup>e</sup> retrait dans le mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus</b> <sup>(2)</sup>	29,95 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel):	
> En agence	5,00 €/virement
> Par Internet	<b>Gratuit</b>
Prélèvement :	
> Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
> Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
• Créancier organisme public et assimilé	<b>Gratuit</b>
• Autres	2,00 €
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

2 (2) Contrat assuré par BPCE Assurances et Covéa Protection juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

# SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b>	<b>2</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>5</b>
5 Ouverture, transformation, clôture	
5 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
5 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
6 Prestations de Base	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>7</b>
7 Par Internet	
7 Par téléphone	
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>8</b>
8 Cartes	
9 Virements	
10 Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
11 Chèques	
11 Offres retirées de la commercialisation	
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	<b>12</b>
12 Pack Famille	
13 Forfait Cristal	
14 Forfait Cristal Duo	
15 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
16 Offre groupée de services à destination de la clientèle protégée	
16 Autres offres groupées de services	
16 Offres retirées de la commercialisation	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>19</b>
19 Commission d'intervention	
19 Opérations particulières	
19 Incidents de paiement	
20 Plafonnements spécifiques	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>21</b>
21 Découverts et autorisations de découvert	
22 Crédits à la consommation	
22 Crédits immobiliers	
22 Assurance	
22 Cautions bancaires	
23 Garanties et prestations diverses	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>24</b>
24 Services et opérations	
24 Épargne bancaire	
24 Placements financiers	
26 Gestion sous mandat	
26 Parts sociales	

<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	<b>27</b>
27 Vous assurer ainsi que vos proches	
27 Assurer vos biens	
28 Vous protéger au quotidien	
28 Assurer vos moyens de paiement	
28 Offres retirées de la commercialisation	
<b>AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES</b>	<b>29</b>
29 Frais de succession	
29 Demandes de documents	
<b>OPÉRATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>30</b>
30 Comptes en devises	
30 Change manuel	
30 Opérations par carte bancaire	
30 Virement non SEPA	
31 Opérations par chèque	
31 Frais additionnels	
31 Garanties internationales	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>32</b>
32 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
32 Nos partenaires / Mentions Légales	
33 Références européennes	
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	<b>34</b>
34 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
34 Votre recours en médiation	

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur notre site internet (Rubrique Tarifs & Réglementation) ou sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



Tarif réglementé,  
conformément à la loi.



**Accéder facilement  
à la brochure tarifaire de votre  
Banque Populaire en téléchargeant  
la version à jour en ligne**



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Ouverture d'un compte séquestre 108,20 €
- Désolidarisation de compte joint 45,00 €
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) **Gratuit**

## RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE		
	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (PLUS COMMERCIALISÉ)
Mensuelle	<b>Gratuit</b> <sup>Δ</sup> <sub>T</sub>	<b>Gratuit</b> <sup>Δ</sup> <sub>T</sub>	4,85€
Journalière	87,00 €	<b>Gratuit</b>	43,50 €
Hebdomadaire	20,60 €	<b>Gratuit</b>	10,30 €
Décadaire	14,15 €	<b>Gratuit</b>	7,10 €

- Relevé en braille **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours 9,10 €/mois édité
- Relevé annuel de frais **Gratuit** <sup>Δ</sup><sub>T</sub>

## TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt actif
  - > Standard 6,00 €/trimestre
  - > Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 17) 3,60 €/trimestre
  - > Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 17) et ayant opté uniquement<sup>(1)</sup> pour le service « e-Documents »<sup>(2)</sup> **Gratuit**
  - > Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille, OCF et Majeurs Protégés. **Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte<sup>(3)</sup> <sup>Δ</sup><sub>T</sub>

### DÉFINITION > Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt

- Commission de suivi global  
Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre décalé<sup>(4)</sup> ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé 41,40 €/trimestre

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit** <sup>Δ</sup><sub>T</sub>
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit** <sup>Δ</sup><sub>T</sub>
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 23,20€


(1) Sans envoi complémentaire sur support papier.

(2) Voir e-Documents page 7.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(4) Le trimestre décalé s'entend comme étant les périodes suivantes : du 01/02 au 30/04, du 01/05 au 31/07, du 01/08 au 31/10 et du 01/11 au 31/01.

## AUTRES SERVICES

- **Carnet de bord** 12,78 €/an
-  **Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)** **Gratuit**
- **Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)**
  - › Frais de location de coffre-fort (selon contenance) À partir de 69,75 €/an
  - › Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) 293,70 €

## SERVICES BANCAIRES DE BASE<sup>(1)</sup>

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

**Gratuit** 

- › L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- › Un changement d'adresse par an,
- › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- › La domiciliation de virements bancaires,
- › La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets<sup>(2)</sup> ou à distance,
- › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.),
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique<sup>(3)</sup>) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- › Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- › La réalisation des opérations de caisse.

### DÉFINITION : Droit au compte.

- **Commission d'intervention<sup>(4)</sup> (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)** 4,00 € par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

## LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>

(au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- › L'ouverture et la clôture du compte, **Gratuit**
- › Un changement d'adresse par an, **Gratuit**
- › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, **Gratuit**
- › La domiciliation de virements bancaires, **Gratuit**
- › La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, **Gratuit**
- › La tenue du compte, **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires, **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**
- › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets<sup>(2)</sup> ou à distance, **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**
- › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.), **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**
- › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique<sup>(3)</sup>) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. **Tarifs standards<sup>(5)</sup>**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

(3) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(4) Définition page 19 « Irrégularités et Incidents » / « Commission d'intervention »

(5) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

# BANQUE À DISTANCE

## PAR INTERNET (ordinateur, mobile, tablette)

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)<sup>(1)</sup>**  
**Cyberplus** > Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants :
  - > Consultation de comptes et portefeuilles boursiers **Gratuit<sup>(2)</sup>**
  - > Consultation et gestion de comptes et portefeuilles boursiers **Gratuit<sup>(2)</sup>**
- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte) **Gratuit**
- **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus** > Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 9) **Gratuit**
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte** (mise en place par Cyberplus)
  - > par notification hors application mobile **Gratuit<sup>(2)</sup>**
  - > par email **Gratuit<sup>(2)</sup>**
- **Agrégation de comptes** (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de la banque à distance du client) **Gratuit**
- **Sécur'Pass** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) **Gratuit**
- **e-Documents** (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**
- **Coffre-fort numérique (5 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) **1,25 €/mois**

## PAR TÉLÉPHONE

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus**  
Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins. **3,30 €/mois**
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)<sup>(1)</sup>**
  - > Appel à votre agence<sup>(3)</sup> **Prix d'un appel local**
  - > Accès au Centre de Relations Clients AGENCE MULTIMEDIA<sup>(3)</sup> **Composez le 09 84 98 98 98**

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, depuis la France ou l'étranger. Pour les appels depuis l'étranger, composer le numéro +33 9 84 98 98 98.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

### DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

### COTISATIONS CARTE

#### Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> › Carte de paiement internationale à débit immédiat	350,00 € <sup>(1)</sup>	210,00 € <sup>(1)</sup>	138,90 €	46,40 €	46,40 €
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> › Carte de paiement internationale à débit différé	350,00 €	210,00 €	138,90 €	46,40 €	46,40 €
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> › Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				46,40 €	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> › Carte de paiement internationale à autorisation systématique <sup>(2)</sup> à débit immédiat				40,00 €	

#### Cartes de débit / crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(3)</sup>

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
<b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat</b>	210,00 €	138,90 €	46,40 €
<b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé</b>	210,00 €	138,90 €	46,40 €

### PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(4)</sup>

**Gratuit**

(1) Plus commercialisée.

(2) Voir note (3) en bas de page 6.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Voir détail zone EEE page 33.

## RETRAITS D'ESPÈCES

### Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire (avec carte bancaire ou service SM@RT<sup>retrait</sup><sup>(1)</sup>)
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
  - > Carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique et MasterCard internationale
  - > Carte Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite

Gratuit 

1,20 € à partir du 4<sup>ème</sup> retrait dans le mois  
**Gratuit**

### SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE<sup>(2)</sup>

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE	VIA INTERNET
Consultation du code confidentiel de la carte <sup>(2)</sup>	Non disponible	<b>Gratuit</b>	Non disponible
Rédition/Réactivation du code confidentiel de la carte		Non disponible	Non disponible
> En mode normal	9,35 €		
> En mode urgent	16,00 €		
Augmentation temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)		<b>Gratuit</b> limité à 3/an	<b>Gratuit</b> limité à 3/an
> Plafond sur 1 mois	6,25 €		
> Plafond sur 2 mois	7,25 €		
> Plafond sur 3 mois	8,25 €		
Augmentation permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	36,85 €/an	Non disponible	Non disponible

- Commande de la carte en urgence (nouveau contrat) 27,50 €
- Refabrication de la carte avant échéance
  - > En mode normal 17,90 €
  - > En mode urgent 28,80 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 18,35 €
- Verrouillage temporaire de la carte<sup>(3)</sup> **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements à distance<sup>(3)</sup> **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger<sup>(3)</sup> **Gratuit**
- Service E-Carte (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile)<sup>(2)</sup> 14,35 €

## VIREMENTS<sup>(4)</sup>

- Réception d'un virement SEPA<sup>(5)</sup> occasionnel ou permanent **Gratuit**

(1) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à Distance Cyberplus, avec un smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de Banque à Distance.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(4) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 30. (voir détail zone EEE page 33).

(5) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p. 33).

## EMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement<sup>(1)</sup> vers un compte Banque Populaire Val de France :

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET OU APPLICATION MOBILE
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire **Gratuit**

- Frais par virement<sup>(1)</sup> vers un autre établissement bancaire :

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET OU APPLICATION MOBILE
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,55 €	Gratuit

- Virement de trésorerie urgent 11,50 €/virement

## AUTRES OPÉRATIONS

- Service Wero **Gratuit**  
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile
- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**
- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall) 9,40 €/virement
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par courriel) 0,25 €/envoi
- Demande de retour à l'émetteur d'un virement reçu à tort 5,00 €
- Demande de confirmation de la réception d'un virement par la banque du bénéficiaire 9,40 €/demande
- Demande de renseignements auprès de la banque bénéficiaire 19,00 €

## PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA<sup>(2)</sup>

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA  
> Créancier organisme public et assimilé **Gratuit**  
> Autre 2,00 €
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA **Gratuit**
- Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou de TIPSEPA **Gratuit** <sup>Δ</sup> <sub>Δ</sub>
- Émission d'un prélèvement SEPA Nous consulter

(1) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p. 33).

10 (2) Prélèvement SEPA en euros dans l'espace SEPA. (Voir détail de l'espace SEPA p. 33)

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit <sup>Δ</sup> <sub>1</sub>	Gratuit <sup>Δ</sup> <sub>1</sub>
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM <sup>(1)</sup> ou ICS)	Gratuit	Gratuit

### Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.

### Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque Populaire. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire.

## CHÈQUES

- Remise de chèque(s) **Gratuit**

Remise de chèque(s) compensable en France :	J : date de comptabilisation	
	avant 15h30	après 15h30
Chèque Banque Populaire Val de France	J ouvré <sup>(2)</sup>	J + 1 ouvré <sup>(2)</sup>
Chèque d'un autre établissement	J + 1 ouvré <sup>(2)</sup>	J + 2 ouvré <sup>(2)</sup>

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - > Envoi par lettre recommandée simple 7,55 €
  - > Envoi par courrier simple
    - Souche en haut / Souche à gauche 1,87 €
- Délivrance d'un chéquier à l'agence **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 6,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 13,80 €
- Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple 1,87 €
- Chèque muté ou hors normes 32,45 €
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) 3,20 €/image

### OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque 15,50 €
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier 31,00 €
- Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur, par série de chèque 31,00 €

## OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Carte Créodis<sup>(3)</sup> 17,00 €/an

(1) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

(2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Produit de BPCE Financement.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## PACK FAMILLE

### LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	▪	▪	▪
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	▪	▪	▪
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email ou notification hors application, mise en place par Cyberplus)	▪	▪	▪
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	▪	▪	▪
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	▪	▪	▪
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	▪	▪	▪
Un conseiller dédié en agence	▪	▪	▪
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	<b>3</b>	<b>illimités</b>	<b>illimités</b>
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus <sup>(2)</sup>		▪	▪
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	▪	▪	▪
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		▪	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			▪
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>	<b>18-28 ans<sup>(5)</sup></b>	<b>18-28 ans<sup>(5)</sup></b>	▪



### POUR LES PARENTS, minimum 2 comptes, maximum 3 comptes<sup>(6)</sup>

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	12,90 €	15,80 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90 €	15,80 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		24,30 €	29,60 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95 €



### POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte <b>GRATITE</b> par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou Visa Classic	▪	▪	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou Visa Classic ou Visa Premier			▪



### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(8)</sup>

Pour les clients Fonction Publique	<b>10 % de réduction</b>
Pour les clients professionnels (hors SCl et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(9)</sup>	<b>50 % de réduction</b>

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait cristal. (6) Voir modalités en agence. (7) Obligatoire pour les mineurs. (8) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans. (9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.

## FORFAIT CRISTAL

### POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email ou notification hors application, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	•

### POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup>	6,90 €	10,50 €	
	Visa Classic	6,90 €	10,50 €	
	Visa Premier		15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €

### POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)<sup>(3)</sup>

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup>	11-17 ans : 1,00 €	11-17 ans : 5,25 €	
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	12-24 ans : 1,00 € 25-28 ans : 3,00 €	12-28 ans : 5,25 €	
CB-Visa Classic (à débit immédiat)	18-24 ans : 1,00 € 25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 5,25 €	
Visa Premier		18-28 ans : 7,90 €	18-28 ans : 10,55 €
Visa Platinum			18-28 ans : 13,73 €
Visa Infinite			18-28 ans : 19,00 €

### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(8)</sup>

Pour les clients Fonction Publique	<b>10 % de réduction</b>
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(9)</sup>	<b>50 % de réduction</b>

### FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER<sup>(10)</sup>

De 18 à 25 ans	2,00 € <sup>(11)</sup>
De 26 à 28 ans	4,00 € <sup>(11)</sup>
À 29 ans	7,90 € <sup>(11)</sup>
À partir de 30 ans	15,80 €

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait cristal. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Réservée aux clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF) (8) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans. (9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres. (10) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans. (11) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

## FORFAIT CRISTAL DUO

### POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par email ou notification hors application, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	8,90 €	13,70 €	
	Visa Classic	8,90 €	13,70 €	
	Visa Premier		20,00 €	26,40 €
	Visa Platinum			34,50 €
	Visa Infinite			47,65 €



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES <sup>(6)</sup>	
Pour les clients Fonction Publique	<b>10 % de réduction</b>
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(7)</sup>	<b>50 % de réduction</b>

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait cristal.

(6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique<sup>(1)</sup>,
  - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
  - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
  - Deux chèques de banque par mois,
  - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
  - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
  - La fourniture de relevés d'identités bancaires,
  - Un changement d'adresse une fois par an.
- 
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(2)</sup> 16,50 €/mois <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>
  - Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du code monétaire et financier 4,00 € par opération, 16,50 €/mois<sup>(3)</sup> <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>
    - › Frais dans la limite d'un plafond de
  - Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision Montant de l'opération, plafonné à 6,00 €
    - › Si montant de l'opération inférieur à 20 €
    - › Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 €/rejet<sup>(4)</sup>
    - Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois<sup>(3)</sup> <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>

(1) Voir note (3) en bas de page 6.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(3) Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## OFFRE GROUPÉE DE SERVICES A DESTINATION DE LA CLIENTÈLE PROTÉGÉE<sup>(1)</sup>

CONTENU DE VOTRE OFFRE	Carte Visa Classic <sup>(2)</sup>	Carte Visa Premier <sup>(2)</sup>
Compte de dépôt	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Gratuit	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (internet et mobile) : Cyberplus consultation	Inclus	Inclus
Sécuriplus	Inclus	Inclus
Virements par internet	Illimités	Illimités
Chèque de banque	3 / an	3 / an
Refabrication de carte	2 / an	2 / an
Rédition du code confidentiel CB	3 / an	3 / an
Cotisation mensuelle	4,90 €	11,90 €

## AUTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE	
Compte de dépôt	Inclus
Tenue du compte	Gratuit
Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic	Inclus
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	Inclus
e-Documents	Inclus
Cotisation mensuelle	3,69 €

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ÉQUIPAGE FACILITÉS	
Tenue de compte	Gratuit
Découvert modulable	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus
Frais d'émission de chèques de banque	Inclus
Rédition du code confidentiel de la carte	Inclus
Cotisation mensuelle	2,54 €

CONTENU DE VOTRE PACK SÉCURITÉ	
Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement)	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	4,16 €

CONTENU DE VOTRE PACK ZEN	
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Au choix :	
• Fructi-Budget 2 (assurance décès accidentel sur option : 1 500 € pendant 24 mois ou 3 000 € pendant 12 mois)	Inclus
• Sécuri High-Tech (assurance appareils high-tech nomades formule solo)	
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	5,20 €

(1) Clients majeurs protégés uniquement.

(2) Au choix, sous réserve des dispositions du jugement.

## COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Composée de produits qui vous conviennent avec des remises progressives et permanentes.

### Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit (cotisations p. 8)

Carte de paiement à autorisation systématique<sup>(1)</sup>  
Carte Visa Classic à autorisation quasi systématique  
Carte Visa Classic  
Carte Visa Classic Facelia  
Carte MasterCard internationale  
Carte Visa Premier  
Carte Visa Premier Facelia  
Carte Visa Platinum  
Carte Visa Platinum Facelia  
Carte Visa Infinite

Débit immédiat ou différé

### et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Sécuriplus (p. 28)

+

### Des produits et services de la gestion quotidienne au choix (2 minimum)

Carnet de Bord (p.6)  
Moviplus : services de banque à distance par téléphone mobile (p.7)  
Crescendo (plus commercialisé) (p.24)  
Sécuri High-Tech (p.27)  
Fructi-Budget 2 (p.28)  
BP Infos : information pratique, juridique ou technique (p.28)  
Dédicace (p.28)

=

### Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5% de remise
5 produits ou services	10% de remise
6 produits ou services	15% de remise
7 (ou plus) produits ou services	20% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

## Les avantages complémentaires

### Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

Jeunes Actifs de 18 à 28 ans inclus <sup>(2)</sup>	15% de réduction supplémentaire
Étudiants de 18 à 28 ans inclus, Apprentis de 18 à 28 ans inclus <sup>(2)</sup>	50% de réduction supplémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60%.

La cotisation de votre convention Affinéa est mensuelle.

(1) Voir note (3) en bas de page 6.

(2) Ces 2 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE

Le prix dépend du type de carte choisi.

Produits et services inclus	Horizon <i>(réservée aux 16/25 ans)</i>	Horizon LMDE		Équipage 2		
<b>Compte</b>						
Carnet de Bord	OPTION	OPTION		Inclus		
<b>Banque à distance</b>						
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	Inclus	Inclus		Inclus		
<b>Assurances</b>						
BP Infos : information juridique	Inclus	Inclus		Inclus		
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	Inclus	Inclus		Inclus		
Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit	Cotisation mensuelle de base					
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Classic à autorisation quasi-systématique	3,38 €		2,81 €		7,57 €	
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	3,46 €	3,46 €	2,87 €	2,87 €	7,74 €	7,74 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	9,05 €	9,05 €	6,75 €	6,75 €	14,80 €	14,80 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					19,82 €	19,82 €
Carte Visa Infinite					30,45 €	30,45 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,90 € à 22,20 € par mois selon la carte choisie.

Offre groupée de services Horizon LMDE 1 €.


Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
e-Carte Bleue	0,57 €	0,57 €	0,82 €
Crescendo (plus commercialisé)	0,42 €	0,42 €	0,78 €
Moviplus	1,64 €		2,86 €
Carnet de Bord	0,48 €	0,45 €	
Fructi-Facilités Jeune	0,52 €	0,51 €	
Fructi-Budget 2			3,59 € ou 6,71 € selon l'option choisie

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 € par mois 8,00 €<sup>4TΔ</sup>

### DÉFINITION

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> 10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)<sup>4TΔ</sup>
- Frais par Saisie attribution /Frais par Saisie conservatoire 104,00 €
- Pension alimentaire : ouverture de dossier 138,95 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00 €

### ? À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2<sup>ème</sup> courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables.

Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.


## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 / jour)<sup>(2)</sup> 8,00 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(3)</sup>
  - > Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 €/rejet
  - > Chèque supérieur à 50 € 42,00 €/rejetSur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : *forfait chq rejete*

### DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 38,45 €
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 18,70 €
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné 8,00 €

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

### Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(1)(2)</sup>

Prélèvement inférieur à 20 €  
Prélèvement supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 €/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : *frais prlv imp*

### À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

### Rejet de virement

- Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision<sup>(1)(2)</sup>

> Si montant de l'opération inférieur à 20 €  
> Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 €/rejet

- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision<sup>(1)(2)</sup>

Si montant de l'opération inférieur à 20 €  
> Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 €/rejet

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif

Gratuit <sup>4</sup><sub>1</sub><sup>6</sup>

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)

45,00 €

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à  
25,00 €/mois <sup>4</sup><sub>1</sub><sup>6</sup>

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification p. 19).

(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

## DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **3,00 €/trimestre**

### À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- **Autorisation de découvert permanente**

- › Intérêts débiteurs au taux de **TBB Part<sup>(2)</sup> + 9,50/an dans la limite du taux d'usure<sup>(3)</sup>**
- › Frais de gestion **25,50 €/an**

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais auto découvert**.

*Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 21,75 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

- **Autorisation de découvert ponctuelle**

- › Intérêts débiteurs au taux de **TBB Part<sup>(2)</sup> + 9,50/an dans la limite du taux d'usure<sup>(3)</sup>**
- › Frais de gestion **Gratuit**

*Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 18,81 % (taux d'usure en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024).*

*Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

### DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

## DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- **Découvert non autorisé**

- › Intérêts débiteurs au taux de **TBB Part<sup>(2)</sup> + 12,00/an dans la limite du taux d'usure<sup>(3)</sup>**

*Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 20,00%, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 22,49 % (taux d'usure en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024).*

*Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

### DÉFINITION : TAEG

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(2) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/08/2024.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(1)</sup>

- **Crédit renouvelable** Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires
  - › Facelia<sup>(2)</sup>

### À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- **Prêt personnel**
  - › Taux débiteur Nous consulter
  - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
    - Minimum 80,00 €
- **Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour, Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)**
  - › Taux débiteur Nous consulter
  - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Avance sur bourse allouée par le CROUS** Nous consulter
- **Location avec Option d'Achat** Nous consulter

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(3)</sup>

- **Taux débiteur** Nous consulter
- **Prêt immobilier**
  - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
    - Minimum 770,00 €
- **Prêt à l'Accession Sociale (PAS)**
  - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
    - Maximum 500,00 €
- **Prêt à Taux Zéro ou Éco Prêt à Taux Zéro**
  - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Épargne Logement**
  - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Prévoir ou Prévoir +**
  - › Frais de dossier 60,00 €

## ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur<sup>(4)</sup>** Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(5)</sup>.

- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** **Gratuit**

## CAUTIONS BANCAIRES

- **Commission d'engagement** 2,60 % l'an du montant de l'engagement, prélevée mensuellement avec un minimum de 3,00 €
- **Frais de caution loyer** 49,00 €
- **Frais d'acte selon modèle banque** 118,60 €
- **Frais d'acte personnalisé** 172,70 €
- **Mise en jeu de caution ou de garantie** 56,20 €

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

### FRAIS DE GARANTIES

Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes	CRÉDIT IMMOBILIER		CRÉDIT À LA CONSOMMATION
	VIA APPLI	EN AGENCE	
<b>Frais de prise de garantie</b>			
> Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)		Nous consulter	Nous consulter
> Caution CASDEN <sup>(1)</sup>		Nous consulter	Nous consulter
> Gage sur véhicule			80,00 €
> Nantissement de compte titres financiers ou de compte épargne monétaire		170,00 €	170,00 €
> Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie		170,00 €	170,00 €
<b>Frais de levée de garantie</b>			
> Mainlevée de garantie		75,00 €	75,00 €

- **Modification de garantie sur un prêt en cours hors substitution assurance emprunteur (hors édition d'avenant au contrat de prêt)** 75,00 €
- **Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI** De 19,96 € à 120,35 € selon le montant de la créance<sup>(2)</sup>
  - > Formalités d'inscription au greffe (répercussion des frais pris par le greffe)

### AUTRES PRESTATIONS

	CRÉDIT IMMOBILIER		CRÉDIT À LA CONSOMMATION
	VIA APPLI	EN AGENCE	
Information annuelle des cautions		Gratuit	Gratuit
Décompte de remboursement anticipé de prêt		Gratuit <sup>Δ</sup> <sub>T</sub>	Gratuit <sup>Δ</sup> <sub>T</sub>
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)		1,00 % sur le capital restant dû	
> Minimum		500,00 €	
> Maximum		900,00 €	
Réédition tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	13,35 €	32,75 €	
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte Banque Populaire Val de France	13,35 €	28,45 €	28,45 €
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	13,35 €	28,45 €	28,45 €
Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée		40,60 €	40,60 €

(1) Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

(2) Tarifs en vigueur au 01/01/2024 susceptible de variations.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## SERVICES ET OPÉRATIONS

### OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA-PME) **Gratuit** <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif<sup>(1)</sup> **Gratuit** <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif<sup>(1)</sup> (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an** <sup>Δ</sup><sub>Δ</sub>
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) **Droits de garde<sup>(2)</sup>**

### TRANSFERT

- Transfert CEL / PEL ou PEP vers une autre banque **123,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150 €**
  - › Titres cotés **15,00 €/ligne**
  - › Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque
  - › Titres cotés **15,00 €/ligne**
  - › Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

## ÉPARGNE BANCAIRE

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique (plus commercialisé) **12,05 €**

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Val de France peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire Val de France peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de garde (frais de tenue de compte)

		PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE	
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne	1,25 €	
	Maximum	6,25 €	
Autres valeurs	Commission proportionnelle	0,10 %	
	Titres Bourse France	Commission fixe par ligne	1,25 €
			6,25 €
	Titres Bourse étrangère	Maximum	150,00 €

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret Fidélis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

## DÉFINITION

Les **droits de garde (frais tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

## ? À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

### Frais de transaction (Hors taxe sur les transactions financières)

• <b>Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant</b>	PAR INTERNET	HORS INTERNET
	> Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %
> Minimum de perception	8,00 €	20,00 €
• <b>Ordre de bourse sur titres cotés à l'international (hors frais d'intermédiaire)</b>	PAR INTERNET	HORS INTERNET
	> Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %
> Minimum de perception	45,00 €	
• <b>Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)</b>		
> Commission de règlement différé		0,50 % + 18,00 €
> Frais de prorogation (mensuels)		0,90 %
• <b>Négociation de droits</b>		1,50 %
> Minimum		4,00 €
• <b>Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international)</b>		Nous consulter
• <b>Opération sur Organisme Collectif de Placement (OPC)<sup>(1)</sup></b>		
> Souscription ou rachat		<b>Gratuit</b>
- OPC valeurs du groupe BPCE	<i>Par internet</i>	0,50 %
- OPC valeurs hors groupe BPCE	<i>Minimum</i>	8,00 €
	<i>Hors internet</i>	1,20 %
	<i>Minimum</i>	20,00 €
> Rachat		
- Rachat avant échéance de fonds à formule		Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse		Nous consulter

## ? À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

### PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

### Droits de garde (frais de tenue de compte)

		PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne	1,25 €
	Maximum	6,25 €
Autres valeurs	Commission proportionnelle	0,10 %
	Titres cotés	1,25 €
	Titres non cotés	6,25 €
	Maximum	150,00 €

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

## Frais de transaction (achat ou vente) (Hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
> Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
• <b>Opération sur Organisme Collectif de Placement (OPC)<sup>(1)</sup></b>		
> Souscription ou rachat		
- OPC valeurs du groupe BPCE		<b>Gratuit</b>
- OPC valeurs hors groupe BPCE	<i>Par internet</i>	0,50 %
	<i>Hors internet</i>	1,20 %
> Rachat		
- Rachat avant échéance de fonds à formule		Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse		Nous consulter
• <b>Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME</b>	1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 153,00 €	
• <b>Inscription des dividendes d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME</b>		45,00 €

### AUTRES OPÉRATIONS

• <b>Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique</b>		<b>Gratuit</b>
• <b>Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique</b>		19,45 €
• <b>Relevé de portefeuille</b>		
> Mensuel		3,40 €/relevé
> Trimestriel		<b>Gratuit</b>
• <b>Augmentation de capital et opérations diverses sur titres</b>		<b>Gratuit</b>
• <b>Règlement coupons et dividendes</b>		
> Valeur du groupe BPCE		<b>Gratuit</b>
> Autre valeur française		<b>Gratuit</b>
> Valeur internationale		1,50 %
- Minimum		1,50 €
• <b>Opération sur titres : mise au nominatif pur</b>		153,00 €
• <b>Gérer votre patrimoine financier</b>		
> Relevé Impôt sur la Fortune Immobilière		43,20 €

### SERVICES

• <b>Hisséo</b>	Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	<b>Gratuit</b>
• <b>Transactions sur l'or</b>		Nous consulter
• <b>Services de Gestion Privée</b>		
> Étude patrimoniale		Nous consulter

### GESTION SOUS MANDAT

• <b>Contrat Privilège</b>	À partir de 0,50 % l'an de l'encours géré	
> Minimum de perception annuel		300,00 €
• <b>Autres contrats</b>		Nous consulter

### PARTS SOCIALES

• <b>Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention</b>		<b>Gratuit</b>
---	--	----------------

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Val de France vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 454. L'immatriculation peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé<sup>(1)</sup>**  
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé **Nous consulter**
- **Multirisque des Accidents de la Vie<sup>(1)</sup>**  
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles **Nous consulter**
- **Assurance obsèques<sup>(2)</sup>**  
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches **Nous consulter**
- **Autonomis<sup>(2)</sup>**  
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches **Nous consulter**
- **Assurance Famille<sup>(2)</sup>**  
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches **Nous consulter**
- **Assurance Précaution<sup>(3)</sup>**  
Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte et versement d'un capital à ses proches<sup>(4)</sup> **Nous consulter**

## ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto<sup>(1)</sup>** **Nous consulter**  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule
- **Assurance 2 roues<sup>(1)</sup>** **Nous consulter**  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues
- **Assurance Habitation<sup>(1)</sup>** **Nous consulter**  
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert
- **Vérisure<sup>(5)</sup>** **Nous consulter**  
Contrat de prestation de services de télésurveillance
- **Sécuri High-Tech<sup>(6)</sup>**  
Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger  
> Formule Solo **36,00 €**  
> Formule Famille **48,00 €**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD ; les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) Vérisure est un service réalisé par VERISURE.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges
- **Sérélia Téléassistance** Nous consulter  
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours
- **BP infos<sup>(2)</sup>** 9,80 €/an  
Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus<sup>(3)</sup>** 29,95 €

*Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée sur la deuxième assurance sur le même compte de dépôt.*

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **Fructi-Budget 2<sup>(4)</sup>** Nous consulter
- **Fructi-Facilités<sup>(4)</sup>** Nous consulter
- **Fructi-Facilités Jeunes<sup>(4)</sup>** 9,35 €/an
- **Fructi-Famille<sup>(5)</sup>** Nous consulter
- **Tisséa<sup>(5)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP AUTO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP MOTO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP CYCLO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP Habitat<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP Enfant<sup>(2)</sup>** 19,00 €/an
- **ASSUR-BP Horizon<sup>(2)</sup>** 54,00 €/an
- **Dédicace<sup>(4)</sup>** À partir de 37,45 €/an
- **Tranquil'habitat<sup>(6)</sup>** Nous consulter

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covea Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le code des assurances.

(6) Tranquil'habitat est un contrat assuré par IMA PROTECT.

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

### FRAIS DE SUCCESSION<sup>(1)</sup>

- Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

**PRODUITS DÉTENUS PAR LE DÉFUNT** : Assurance-vie<sup>(2)</sup> et non vie, Contrat de capitalisation, Crédits, Concours divers (*caution, compte débiteur*), Titres (*compte-titre, PEA*), PEL (*non échu*), Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.

> Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	<b>Gratuit</b>
> Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs <sup>1</sup> est inférieur à 5 910 €	<b>Gratuit</b>
> Frais bancaires dans le cas d'une succession simple <sup>2</sup>	<b>Gratuit</b>
FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €
Cas d'une succession complexe <sup>3</sup>	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €
Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors pompes funèbres)	9,50 €

### À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

### DEMANDES DE DOCUMENTS

• Désarchivage, photocopie et réédition de document(s)	
> 1 document	19,95 €
> Au-delà de 2 documents	Nous consulter
- minimum	39,90 €
• Attestations diverses	
> Via application mobile	13,35 €
> En agence	19,95 €
• Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence	19,95 €
• Recherche non justifiée sur virement et prélèvement émis ou reçu (par virement ou prélèvement)	19,95 €
• Recherche sur chèque remis à l'encaissement	19,95 €
> forfait copie remise de chèques (jusqu'à 3 chèques)	19,95 € + 1,00 €/chèque
> au-delà de 3 chèques	
• Recherche sur chèque émis, par copie de chèque	19,95 €
• Reconfecion de documents fiscaux	29,30 €

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

# OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

## COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte 25,65 €/trimestre
- Clôture de compte **Gratuit**

## CHANGE MANUEL

- Achat ou vente de devises<sup>(2)</sup> Nous consulter
- Commission fixe pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € 3,52 €
- Commission fixe pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 50 € 3,52 €

### À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros En Roumanie en lei roumains En Suède en couronnes suédoises Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	<b>Gratuit</b>	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50 €

## VIREMENTS NON SEPA

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »<sup>(3)</sup>

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

#### Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque<sup>(4)</sup> (ordre papier) 13,85 €
- Virement vers un compte domicilié à la BCP<sup>(5)</sup>, en euros (ordre papier)
  - > ≤ 150 000 € 5,00 €
  - > > 150 000 € 13,85 €
- Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €
  - > Minimum 0,05 %
  - 15,40 €

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

#### Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque<sup>(4)</sup> 13,85 €
- Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €
  - > Minimum 0,05 %
  - 15,40 €
- Intervention/correction auprès de la banque étrangère 18,00 €

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 33).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(4) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

(5) BCP : Banque Populaire Centrale, au Maroc.

• Frais de retours de fonds ou recherche	
> inférieur à 50,00 €	20,00 €
> supérieur à 50,00 €	50,00 €
• Correction suite à virement reçu sans IBAN ou IBAN incorrect	10,25 €

### À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

## OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »<sup>(1)</sup>

### Chèque émis

• Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA	36,40 €
--	---------

### FRAIS ADDITIONNELS

• Traitement urgent (date de valeur jour)	10,00 €
• Délivrance d'un acquit en France ou à l'international	10,00 €
• Intervention/correction auprès de la banque étrangère	18,00 €
• Frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR <sup>(2)</sup> »)	Frais réels
• Frais de recherche sur opération	
> Jusqu'à 6 mois	60,00 €
> Au-delà de 6 mois	Nous consulter
- Minimum	66,00 €
• Frais de réédition de relevé de compte en devises	10,25 €/relevé

### GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission modèle standard	140,00 €
• Frais d'émission modèle imposé	190,00 €
• Commission d'engagement	Nous consulter
• Frais banques étrangères	Frais réels
• Frais de notification	0,10 %
> Minimum	100,00 €
• Frais d'avenant	75,00 €
• Mise en jeu de garantie	120,00 €
• Frais de main levée anticipée sur garantie	75,00 €
• Frais de message swift	18,00 €
• Frais de courrier	Frais réels

(1) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(2) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



### Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

☎ **09 84 98 98 98**

(Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, depuis la France ou l'étranger. Pour les appels depuis l'étranger, composer le numéro +33 9 84 98 98 98).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : [contact@bpfv.fr](mailto:contact@bpfv.fr)



### CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : [www.banquepopulaire.fr/valdefrance](http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance)

(hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



### ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

Depuis la France : ☎ **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ **+ 33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

**Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

**BPCE Financement** au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris - 439 869 587 RCS PARIS

**La Location avec Option d'Achat** est un produit de :

**BPCE LEASE**, 4, place de la Coupole - BP 70051 - 94222 Charenton-le-Pont Cedex. Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris  
TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias  
n° 07 029 339 - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**BPCE Vie** - SA au capital social de 161 469 776 € - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

**IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

**CNP ASSURANCES** - SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

**BPCE Assurances IARD** - SA au capital de 61 996 212 € - 350 663 860 RCS Paris - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13 - Entreprise régie par le Code des assurances.

**COVÉA PROTECTION JURIDIQUE** - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS LeMans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

**IMA PROTECT**, une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) - SASU au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes - Siège social : 10 rue Henri Picherit, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3 - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207 - L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31 / 192.05.31 - Certification délivrée par le CNPP > [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com).

**BPCE IARD** - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT - Siège Social : Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

## RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOLUTION D'UN LITIGE

## VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- › En cas d'insatisfaction ou de désaccord,  **votre conseiller et le directeur de votre agence / e-agence sont les premiers interlocuteurs**  pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- › Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance">www.banquepopulaire.fr/valdefrance</a> rubrique « Réclamations »	Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous **10** jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), nous vous répondrons dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## VOTRE RECOURS EN MÉDIATION :


A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

**Le médiateur de la consommation<sup>(1)</sup>** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.mediateur-fnbp.fr">www.mediateur-fnbp.fr</a>	Médiatrice de la consommation auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20 - 22 rue Rubens 75013 Paris

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).

**Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers › hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet <a href="https://www.amf-france.org/fr/le_mediateur">amf-france.org/fr/le médiateur</a> bouton "<b>Saisir le médiateur</b>" ou en scannant le QR-Code :</p> 	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

**Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p><a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a></p>	<p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>



E087125



Prenez rendez-vous avec votre conseiller  
[www.banquepopulaire.fr/valdefrance](http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance)



Banque Populaire Val de France • SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit • Siège social : 9 avenue Newton, 78180 Montigny-Le-Bretonneux • SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 • Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°CPI 78012017000019150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France • Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - Montant de la garantie : 110 000 euros • Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Pixdeluxe© • REF. : PPART0125 - Version : 09/2024 • Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).